



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 18/10/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécheresse : la situation se dégrade Le niveau maximal de restriction des usages de l'eau est maintenu sur l'ensemble du département

Le mois de septembre et le début du mois d'octobre ont été marqués par une absence de pluie et des températures estivales (+4,5 °C par rapport à la normale).

Le cumul des précipitations reste déficitaire sur le mois de septembre et les prévisions météorologiques ne permettent pas d'espérer une amélioration dans les prochains jours.

Le niveau des cours d'eau de la Creuse poursuit inexorablement sa baisse sur l'ensemble des bassins versants.

Les nappes souterraines sont à des niveaux très bas voir historiquement bas pour certaines d'entre elles.

Le niveau de gravité maximum est atteint sur **la totalité des bassins versants du département.**

Sur la base de ces éléments, Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse, a signé, après information aux membres du comité ressources en eau, un arrêté prorogeant les mesures prises le 15 septembre dernier maintenant le niveau crise sur l'ensemble du département de la Creuse.

L'arrêté entre en vigueur du 17 octobre au 19 novembre 2023. Un comité ressource en eau (CRE) est prévu le 9 novembre prochain.

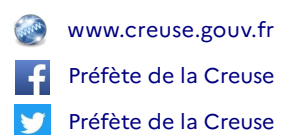
La ressource en eau potable dans le département provient principalement des eaux souterraines dont les réserves restent toujours extrêmement fragiles.

Dans ce cadre, les mesures de restriction suivantes sont maintenues afin de renforcer le dispositif déjà en place en vue d'assurer un partage équitable de la ressource :

- interdiction d'arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris ;
- interdiction de remplissage et vidange des piscines non collectives (de plus de 1m<sup>3</sup>) ;
- interdiction de lavage des voitures en ou hors stations de lavage ;
- interdiction d'arrosage des terrains de sport, y compris la nuit ;
- interdiction d'irrigation des cultures, sauf pour les semences et plants entre 20h et 8h.

### Contact presse Cabinet de la Préfète

Bureau départemental  
de la communication interministérielle  
Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)



**Face à la situation préoccupante que traverse le département, il appartient à chacun de poursuivre ses efforts d'économies et de sobriété en matière de consommation en eau potable et de privilégier les solutions alternatives (utilisation d'eau de pluie, d'eau industrielle ou tout autre dispositif déconnecté du réseau hydrographique, etc.).**

Rappel: l'application « VigiEau » disponible sur le site <https://vigieau.gouv.fr> permet d'informer chaque citoyen des restrictions en vigueur à une adresse précise et d'adopter des éco-gestes afin de limiter sa consommation et préserver la ressource en eau.